



## Logement qui moisit depuis mai 2022 (plus de VMC)

-----  
Par kirin276

Bonjour,

Ma famille et moi (4 personnes) vivons dans un appartement Territoire Habitat en location depuis 2009. Depuis le mois de mai 2022, toutes les VMC de l'appartement sont tombées en panne. Nous contactons Territoire Habitat au minimum une fois par mois pour résoudre le problème, toujours la même réponse : des professionnels vont venir constater ; lorsqu'ils viennent constater, ils nous disent que ce sera réglé dans les 3 prochaines semaines. Puis plus rien. Depuis le mois de mai, Territoire Habitat nous fait tourner en rond.

Depuis quelques mois, avec le froid qui s'installe, notre appartement est humide et à présent il y a de la moisissure dans toutes les chambres et même autour des fenêtres. Nous aérons chaque pièce au minimum 3h par jour mais cela ne change rien. Ma maman passe chaque samedi et dimanche à nettoyer de fond en comble chaque pièce mais la moisissure réapparaît quelques jours plus tard.

La situation est devenue urgente : je souffre de problèmes respiratoires ayant une bronche atrophiée et de l'asthme, mon papa a le syndrome de Fernand-Vidal et ma petite sœur a également de l'asthme. La chambre de ma petite sœur de 15 ans est complètement remplie de moisissure au point où elle dort maintenant dans ma chambre et je dors dans le salon, sinon lorsqu'elle se réveille le matin elle a de grandes difficultés à respirer.

Mes parents ne savent pas quoi faire car ils comptent sur Territoire Habitat pour résoudre le problème mais il semble clair qu'ils ne feront rien pour nous.

Pouvez-vous m'aider, me donner peut-être une piste ou une solution à notre problème ?

Un grand merci pour le temps accordé à ma question et pour votre aide.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

"Contacter" ? Sous quelle forme ?

Vos parents doivent mettre en demeure leur bailleur de réparer les VMC par courrier RAR.

Ensuite il faudrait faire constater l'insalubrité par les services d'hygiène de la mairie. Ceci peut forcer le bailleur à réparer.

-----  
Par kirin276

Bonjour,

Ma maman les contacte par téléphone. Je lui ai dit qu'il serait plus judicieux d'envoyer des courriers mais je ne pense pas qu'elle l'ait fait jusqu'à maintenant. Je vais donc leur transmettre votre réponse, merci beaucoup pour votre aide.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Si le téléphone ne suffit pas, il faut passer au courrier. Il faudrait mettre le bailleur en demeure, par courrier recommandé avec accusé de réception, de mettre fin dans les délais les plus brefs, à l'insalubrité du logement.

L'état d'insalubrité peut être constaté par le service municipal compétent s'il existe, sinon par l'agence régionale de santé (ARS) qu'on peut saisir en s'adressant à la préfecture du département.

Un arrêté d'insalubrité aurait pour conséquence une suspension du loyer.